

Pv de la réunion du conseil du LexFEIM du 3 octobre 2019

1° Invitation de l'équipe de la BU chargée de l'appui à la recherche :

Mme Isabelle Thomas responsable du département Appui à la recherche et Mmes Valérie L'Hostis référente HAL gestionnaire des abonnements imprimés et électroniques, Géraldine Hamel chargée des acquisitions, Sandrine Conin gestionnaire des thèses et Anne Juhel chargée de la valorisation des collections et thématiques de recherche en SHS.

Mme Thomas présente son équipe et chacune explique son rôle. Mme Thomas souligne l'importance pour chaque enseignant-chercheur d'indiquer sur HAL toutes ses publications. En effet, c'est maintenant la base de l'évaluation individuelle des enseignant-chercheurs et des équipes de recherche. Les prochaines évaluations individuelles et collectives seront faites sur le fondement des publications présentes sur ce site. Il est aussi possible d'y indiquer toutes les responsabilités exercées au cours de sa carrière ainsi que les organisations de colloque ou d'autres manifestations scientifiques. Plusieurs collègues du LexFEIM posent des questions.

Mme Thomas indique que grâce à un accord intervenu avec les éditions Dalloz, elle a pu récupérer directement une cinquantaine de publications réalisées par les membres du LexFEIM.

Mme Thomas propose des formations individuelles ou collectives à l'utilisation de HAL. Il y a des impératifs à respecter d'où l'intérêt d'une formation. Les membres du LexFEIM sont d'accord sachant que Fabien Bottini et Pierre Chabal tous deux responsables d'un axe de recherches sont déjà formés et ont déjà déposé tous leurs travaux de recherches sur HAL. Mme Thomas souhaiterait un référent pour notre laboratoire. Jean-Marc Roy accepte de devenir le référent HAL du LexFEIM.

Michel Bruno demande à tous les collègues de mettre tous leurs travaux de recherches sur HAL même anciens ainsi que toutes les responsabilités qu'ils exercent ou ont exercé au sein de l'université du Havre. La prochaine évaluation de l'HCERES en 2020 sera réalisée sur la base de ce dépôt individuel pour les laboratoires et servira maintenant pour la promotion individuelle des collègues.

2° Campagne d'emplois :

Il est rappelé qu'en juin le conseil a déjà adopté à l'unanimité la demande de transformation du poste de Michel BRUNO en poste de PU en section 02 en 2020 en utilisant la procédure de l'article 46-5. Le conseil décide à l'unanimité la demande de création d'un poste de PU en 02 fléché droit public économique et droits économiques fondamentaux pour 2020 aussi, suivant la procédure de l'article 46-1. Le conseil vote également à l'unanimité la demande de création d'un poste de PU en section 01 selon la procédure de l'article 46-1 pour l'année 2021. Enfin, il demande à l'unanimité la création en 2022 d'un poste de PU en section 04 à l'aide de l'article 46-1 également.

3° Colloques 2020 :

Fabien Bottini, s'agissant de l'axe droits fondamentaux de la personne humaine organisera en 2020 un colloque sur le pluralisme. Une somme de 4000 euros est accordée par le conseil du LexFEIM à l'unanimité pour l'organisation de ce colloque. Il se déroulera en novembre 2020.

Jean-Marc Roy organisera aussi dans le cadre de cet axe de recherche un colloque sur le consentement sans doute en partenariat avec l'institut Demolombe de l'Université de Caen (L'un des deux laboratoires de droit à Caen). Une somme de 4000 euros est aussi votée à l'unanimité par les membres du conseil en faveur de l'organisation de ce colloque. Il se déroulera début décembre 2020.

Concernant l'axe de recherches « échanges internationaux-relations internationales », Pierre Chabal organisera en 2020 un colloque international en Pologne avec l'Université de Varsovie intitulé « Evolving regional values in global context ». Une somme de 4000 euros est accordée aussi en faveur de ce colloque. Il aura lieu les 14 et 15 mai 2020.

Michel Bruno dans le cadre de cet axe de recherches propose d'organiser un colloque international au Havre ayant pour thématique : la « désunion » dans l'Union européenne. Michel Bruno demande 3000 euros d'aides du LexFEIM pour l'organisation de ce colloque. La somme lui est accordée à l'unanimité. Il se déroulera en juin 2020.

Pour l'axe mer, Claire Humann accepte de prendre date pour l'organisation d'un colloque peut-être en 2020 dont l'intitulé sera « Mer et territoires » mais à confirmer. Une somme de 3000 euros est votée pour l'organisation de ce colloque qui se fera sans doute en partenariat avec le laboratoire Idées le Havre.

Une somme de 3500 euros doit aussi être provisionnée sur le budget 2020 pour la publication des actes du colloque (organisé en novembre par Fabien) aux éditions Mare et Martin. Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

Il est précisé que les aides du LexFEIM pour 2020 sont pour le moment seulement prévisionnelles. Chaque porteur de projet doit rapidement présenter les demandes de subvention à la faculté et à la commission de la recherche avec les formulaires dédiés.

4° Claire Humann est élue à l'unanimité responsable de l'axe de recherches « Mer » en remplacement de Martine Guénolé qui ne souhaite plus assurer cette fonction.

5° Le conseil du LexFEIM décide à l'unanimité de demander au président de l'université que soit accordé l'éméritat à Armelle Couteau-Renaut pour tous les services rendus à l'institution.

6° Le conseil décide à l'unanimité d'accepter comme nouveaux membres associés : Armelle qui est à la retraite depuis peu et Marie Cuq qui a été contractuelle au Havre qualifiée par le CNU en 02 et qui est auditrice à la Cour nationale du droit d'asile.

7° Constitution du vivier des enseignant-chercheurs invités en 2020 (visitants) par ordre de préférence. Le conseil du LexFEIM a adopté à l'unanimité la liste suivante :

Dans le cadre de la poursuite de nos coopérations scientifiques :

Rémus Titiriga (Université d'Ihna en Corée du Sud)

Zulfiya Baimagambetova (Université Al Farabi d'Alamty au Kazakhstan)

Alioune Sall (Université de Dakar au Sénégal)

Dovile Galyute (Université Mykolas Romeris de Vilnius en Lituanie)

Christine Corcos (Université de Bâton-rouge aux USA)

N'Diaw Diouf (Université de Dakar au Sénégal)

Georges Saad (Université de Beyrouth au Liban)

Moctar Fall (Université de Nouakchott en Mauritanie)

François Deckon (Université de Lomé au Togo)

Mamadou Fall (Université de Nouakchott)

Hye-Hwal Seong(Université d'Ihna)

Dans le cadre d'une nouvelle coopération scientifique :

Ilya Lifshits (Académie des sciences sociales de l'université de Moscou)

Miguel Angel Lopez (Université de Séville en Espagne)

Il est rappelé que chaque référent de collègue visitant doit dès maintenant remplir un formulaire disponible au secrétariat du LexFEIM. Nathalie Zemiak pourra le cas échéant aider les collègues à remplir le dit-formulaire. Ce document est à remplir impérativement et à transmettre au service de la recherche dans les meilleurs délais (Clôture fin octobre des demandes d'invitations).

8° S'agissant des collègues qui doivent partir à l'étranger en 2020, les prévisions sont les suivantes :

Pour l'Université d'Inha en Corée du Sud dans l'ordre suivant : Pierre Chabal et Fabien Bottini

Pour l'Université de Nouakchott : Gourmo Lô

Pour d'autres destinations non encore précisées : Fabien Bottini, Pierre Chabal, Gourmo Lô, Michel Bruno et éventuellement d'autres collègues.

9° Le conseil du LexFEIM décide à l'unanimité de donner le nom de Patrice Gélard à la salle du LexFEIM. Patrice Gélard fondateur du Gredfic-LexFEIM, doyen honoraire fondateur de la faculté des affaires internationales et cofondateur de l'Université du Havre. Patrice Gélard propose de donner au LexFEIM toute une partie de ses collections de revues juridiques. Les collègues acceptent.

10° La demande de subvention de 1000 euros pour aider à la publication des mélanges en l'honneur du Doyen Didier Guével membre associé du LexFEIM, ancien membre permanent du LexFEIM et ancien directeur du département droit de la faculté des affaires internationales est votée à l'unanimité. Plusieurs membres du LexFEIM seront appelés prochainement à publier un article dans ces mélanges. Les articles seront à rendre au plus tard en juin 2020 et la publication aura lieu fin 2020 ou au début de 2021. La somme sera prélevée sur le reliquat de crédits 2019 si possible ou bien une partie sur les crédits 2019 et l'autre sur les crédits 2020.

11° A l'unanimité, Fabien Bottini est désigné pour représenter le LexFEIM au sein des PURH.

12° Le conseil accepte à l'unanimité l'accord passé entre son directeur et le directeur du Cermud concernant la prise en charge du financement par le LexFEIM d'une soutenance de thèse de l'un des deux doctorants du LexFEIM qui doivent soutenir d'ici la fin de l'année et dont les directeurs de thèse sont membres du Cermud. L'autre doctorant dans cette situation verra sa soutenance de thèse financée par le Cermud. Il est précisé que trois doctorants du LexFEIM dont les directeurs de thèse sont membres du LexFEIM doivent également soutenir d'ici la fin de l'année. Le budget est donc très serré car il ne reste plus que 1800 euros pour l'ensemble de ces dépenses. Le reste des dépenses étant destiné aux deux colloques qui auront lieu en novembre et en décembre et à la publication des mélanges en l'honneur de Didier Guével. On arrivera sans doute à faire des économies sur le colloque de décembre mais pas très importantes.

13° La demande d'une doctorante pour obtenir une aide du LexFEIM afin de financer ses recherches n'est pas acceptée en raison du précédent que cela engendrerait et du budget trop serré du laboratoire.

Fin de la réunion à 18h.